

d'être propriétaires d'une partie de la société où ils travaillent; il leur donnera l'esprit d'entreprise.

Les employés seront plus fiers du succès de leur société. Ils s'intéresseront à long terme à cette dernière, aux produits et à la qualité du service qu'elle offre.

Voilà pourquoi j'estime que tous les Canadiens devraient accueillir avec enthousiasme cette mesure qui ouvre la porte sur des horizons nouveaux. Elle annonce l'amélioration du service, l'amélioration des relations de travail et l'amélioration de l'état de santé de la Société canadienne des postes.

Les gens veulent pouvoir être fiers. Je pense que les Canadiens en général et les employés en particulier reconnaissent que la Société canadienne des postes est en train de devenir une entreprise dont ils peuvent être fiers.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je veux féliciter le député. Il a su reconnaître les qualités du service postal au Canada.

J'abonde dans son sens. Hier soir, j'ai déclaré à la Chambre que le service postal figurait parmi les organismes les plus productifs et les plus efficaces au Canada. Je sais que cela étonne bien des Canadiens quand on parle de la sorte, mais c'est un fait que, d'après les mesures d'efficacité en usage dans le monde des affaires, le service des postes vient au premier rang dans la plupart des domaines.

Il va de soi que tout ce que ces employés postaux font au sein de leur collectivité, nous le saluons. Nous reconnaissons les efforts déployés par la direction pour relever le moral des employés et pour améliorer la productivité.

L'ennui, pour moi, avec ce projet de participation aux bénéfiques, dont j'appuie le principe par ailleurs, c'est que je ne vois pas dans cette mesure législative de critère pour déterminer la valeur des actions. De quelle façon la valeur d'une action va-t-elle être déterminée? Je ne vois pas ici l'ombre d'un critère de ce genre.

L'autre point qui me préoccupe concerne les droits des actionnaires. Il arrive souvent que des gens participent à un régime d'option d'achat d'actions sans disposer de droits. Cela pourrait un jour revenir hanter le gouvernement.

La troisième remarque que je voudrais faire au député a trait à la présence du gouvernement fédéral. Je demande au député de prêter attention à ce que je dis là-dessus, car cela me semble être un problème très sérieux en ce qui concerne les postes au Canada.

Initiatives ministérielles

En 1980, nous avons mis le mot «Canada» sur tout ce qui touche le service postal au Canada: les bureaux de poste, les boîtes aux lettres ainsi que les camions qui livrent le courrier. Nous avons mis le mot «Canada» sur tout cela. C'était le symbole de la présence du gouvernement du Canada non seulement dans les grandes villes, mais également dans les petites collectivités. Le mot «Canada» est le symbole de ce pays extraordinaire dirigé par ce gouvernement non moins extraordinaire.

• (1030)

Il y a quelques mois, le premier ministre a parlé de patriotisme. Comme lui, j'estime que nous devrions faire preuve de plus de patriotisme.

J'aimerais donc que le député m'explique pourquoi, d'après lui, il convenait de supprimer le mot «Canada» dans le service postal qui comprend plus de 40 000 unités de service dans tout le Canada, de supprimer le mot «Canada» dans toutes les opérations des postes au Canada et d'effacer le mot «Canada» peint sur les camions et les boîtes aux lettres. C'est ce qu'on a fait.

En 1980, nous avons dépensé des millions de dollars de l'argent des contribuables pour mettre le mot «Canada» un peu partout afin de donner aux gens, et surtout à ceux qui vivent dans des régions défavorisées, dans des régions et des villes d'importance moindre, un signe concret de la présence du gouvernement national.

Pour ce qui est de la valeur des actions, quel critère le gouvernement va-t-il utiliser? Quels seront les droits des actionnaires? Enfin, pourquoi le gouvernement a-t-il supprimé le mot «Canada» partout dans le service postal?

M. O'Kurley: Madame la Présidente, mon vis-à-vis a posé une question afin d'obtenir des détails sur les actions, la répartition des dividendes et le reste. Manifestement, il y aura des consultations avec le Conseil du Trésor et le ministère des Finances.

La Société canadienne des postes est une société d'État indépendante. Cependant, elle appartient au gouvernement du Canada qui aura ainsi son mot à dire par l'entremise du Conseil du Trésor et du ministère des Finances dans la façon dont les choses vont se passer.

En ce qui concerne l'offre d'actions aux employés, il importe de signaler que les postes canadiennes sont une société. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, il s'agit là d'une entreprise qui exerce son activité en milieu compétitif. À cet égard, il est essentiel d'établir de bonnes relations patronales-syndicales.